

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** **Mais Kofasil[®] liquid****· Code du produit:** 12924**· UFI:** .**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées****· Secteur d'utilisation uniquement pour les utilisateurs professionnels.****· Emploi de la substance / de la préparation** Produit d'ensilage**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Leu+Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· Service chargé des renseignements:

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch

pendant des heures de bureau

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

www.toxi.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Mais Kofasil[®] liquid

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**





GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des lunettes de protection / des chaussures de protection
P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Préparation de propionate de sodium et le benzoate.

· **Composants dangereux:**

CAS: 532-32-1 EINECS: 208-534-8	benzoate de sodium	 Eye Irrit. 2, H319	≈25,0%
CAS: 137-40-6 EINECS: 205-290-4	propionate de sodium	 Acute Tox. 4, H312	≤10,0%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés
Amener les sujets à l'air frais.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Mais Kofasil[®] liquid

(suite de la page 2)

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'exposition excessive par inhalation (brouillard), risque d'irritation des voies respiratoires (toux).

· Après contact avec la peau:

Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.

· Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.

· Après ingestion:

En cas d'exposition excessive par ingestion de grandes quantités, des malaises peuvent survenir.

Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Ne laisser vomir le sujet spontanément que s'il est totalement conscient.

Faire boire beaucoup de l'eau.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, agent d'extinction sec, dioxyde de carbone (CO₂)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Sodium (Na₂O)

· 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique. Voir section 8.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: *Mais Kofasil[®] liquid*

(suite de la page 3)

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

Assurer une ventilation suffisante.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Enlever le liquide avec un absorbant inerte (p.ex. sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Laver les zones affectées avec beaucoup d'eau.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

· Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans le récipient d'origine.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas stocker avec des acides.

Stocker à l'écart des produits chimiques.

· Classe de stockage: Classe de stockage: 12

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Mais Kofasil[®] liquid

(suite de la page 4)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

532-32-1 Natriumbenzoat

long-term value 10.4 mg/m³ long-term inhalation, systemic effectslong-term value 6.3 mg/m³ long-term inhalation, locale effects

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:



Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A1).

· Protection des mains:



Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques (EN ISO 374), même en cas de contact direct prolongé. (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN ISO 374-1) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), etc.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Remplacer les gants endommagés.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Mais Kofasil[®] liquid

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage**Lunettes de protection**

Porter des lunettes en osier (selon EN166/3, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

· Protection du corps:

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (EN 14605 pour les éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières). En cas de risque d'exposition significative, envisager une combinaison de protection de niveau supérieur.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Jaunâtre
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion:	-15 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>150 °C
· Point d'ébullition:	
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Donnée non disponible.
· Supérieure:	Donnée non disponible.
· Point d'éclair	>100 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· La température d'inflammation minimum:	
· pH à 20 °C	8-10
· Solubilité	
· l'eau:	aisément soluble dans l'eau froide partielle soluble dans méthanol
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,12 - 1,14 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée
· Tension superficielle	
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Mais Kofasil[®] liquid

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations**· Aspect:****· Forme:**

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**· Température d'inflammation:**Température d'auto-inflammation : >150 °C
> 150 °C**· Plus petite énergie d'inflammation:****· Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· Classe d'explosivité de poussière:**· Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**· 10.1 Réactivité***Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).***· 10.2 Stabilité chimique** *Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.***· Décomposition thermique/conditions à éviter:***Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.***· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses***Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.**Sous l'effet des acides il se forment des précipités insolubles.**En cas d'utilisation ou de libération accidentelle, le souffle de mélanges vapeur / air inflammables est possible.***· 10.4 Conditions à éviter acides****· 10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***· 10.6 Produits de décomposition dangereux:***En cas d'incendie : voir section 5. Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.***RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****· Toxicité aiguë***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***· Corrosion cutanée/irritation cutanée***Propionate de sodium : test cutané chez le lapin : légère irritation cutanée, C4, (OCDE 404)**Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***· Lésions oculaires graves/irritation oculaire***Légère irritation et rougeur possible.**Provoque une sévère irritation des yeux.*

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Mais Kofasil[®] liquid

(suite de la page 7)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
En cas d'exposition excessive par inhalation (brouillard), risque d'irritation des voies respiratoires. (toux)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
En cas d'exposition excessive par ingestion de grandes quantités, un malaise peut se produire.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Autres informations**
Aucun effet néfaste sur la santé n'a été signalé si le produit est manipulé correctement et si les règles générales d'hygiène en vigueur sont respectées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité écologique:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Facilement biodégradable*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Pour les données sur l'état physique et la solubilité, voir la section 9. Section 9.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (auto-classification) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

CH/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: *Mais Kofasil[®] liquid*

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Code déchet:**
02 01 08 S déchets de produits chimiques à usage agricole contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients usagés vides doivent être vidés de manière optimale et soigneusement nettoyés avant d'être remis à la déchèterie.
Remettre les restes de produits phytosanitaires pour élimination à un centre de collecte communal, à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): | - |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Mais Kofasil[®] liquid

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit

· **Contact:**

· **Date de la version précédente:** 14.08.2017

· **Numéro de la version précédente:** 17

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2023

Révision: 13.10.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: *Mais Kofasil[®] liquid*

(suite de la page 10)

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**NOEC: No Observed Effect level Concentration**LOEC: Lowest Observed Effect Concentration**ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate**EC₅₀: half maximal effective concentration**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2*

CH/FR